



Mobilité au fil de l'eau : cherchez l'erreur !

En 2016, la DRH de **nos ministères** avait **refusé d'entendre les alertes lancées par Force Ouvrière**, synthétisées dans son Manifeste pour la mobilité et relatives aux impacts de la suppression d'un cycle de mobilité. Aujourd'hui (plus d'un an après !) l'administration semble découvrir les méfaits du système qu'elle a elle-même choisi, en pointant :

- l'allongement des durées de vacance des postes,
- la rigidité du système,
- la surcharge de travail pour gérer plus de candidatures sur un même cycle de mobilité, ...

Au lieu de revenir à la raison en rétablissant une gestion éprouvée, elle préfère au contraire poursuivre sur la voie de la déconstruction de la valeur « mobilité » en proposant désormais des mutations « au fil de l'eau » ... reniant par là même son propre argumentaire du passage à deux cycles, soi-disant issu des injonctions du Premier Ministre et de la DGAFP !

Cette administration n'a plus le temps de gérer les agents, d'organiser correctement les CAP, de prendre des arrêtés, de résoudre les erreurs de paye, de préparer les dossiers statutaires ...

... mais elle parvient à dégager des moyens pour mettre en place un **très coûteux système "au fil de l'eau"** réservé A+ !

Cette administration reconnaît l'inconsistance de son expérimentation d'inter-cycles réservé A+ ...

... et en conclut donc qu'elle doit trouver un **système encore plus dégradé : le « fil de l'eau ! »**

Cette administration affirme de manière péremptoire que les valeurs de la mobilité seront respectées dans le « fil de l'eau », ...

... alors que l'inter-cycle a notamment démontré que les priorités légales de mutation ne pouvaient pas y être gérées de manière efficiente et qu'**aucune garantie n'est apportée sur la publicité, la transparence et l'équité des choix.**

Cette administration souhaite s'inspirer, pour saborder la mobilité choisie, des expériences d'autres ministères sans pour autant en démontrer la réussite...

... et n'a pas su appliquer cette méthode pour le **régime indemnitaire** de ses agents : celui **infligé à la filière administrative** du ministère (consacré « **pire RIFSEEP** » en interministériel) en est la lamentable démonstration !

Cette administration souhaite ne considérer comme urgents que certains postes d'encadrement supérieur, afin de les pourvoir rapidement ...

... et laisser les services en manque de **collaborateurs** pendant des mois, laissant entendre qu'ils sont **inutiles à la réalisation des missions ?**

Pour le droit à la mobilité choisie, pour le bon fonctionnement des services, pour le développement des compétences des agents, pour une gestion collective, nationale transparente et égalitaire nous revendiquons le maintien des CAP présentiellelles et le retour à 3 cycles de mobilité pour tous!

Pour la défense de la mobilité choisie, je me mobilise !